



RAPPORT

***de la commission d'environnement et
d'urbanisme***

au

CONSEIL GENERAL

Concernant

***L'octroi d'un crédit d'engagement pour la
réalisation du réaménagement de la place de la
Planta, de la rue de Lausanne (secteur ouest) et
du jardin de la Planta***

Selon le message du Conseil Municipal au Conseil
général du 3 août 2023

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme a été chargée de l'examen du message concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta.

La CEU remercie M. le Vice-président Christian Bitschnau, Mme la Conseillère communale Carole Schmid, M. Loïc Fumeaux, architecte du bureau xy-ra, ainsi que M. le chef de service Vincent Kempf pour la présentation et les réponses aux questions de la commission lors de la rencontre du 3 octobre 2023.

La Commission s'est réunie à 2 reprises pour examiner la demande.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissance des documents concernant l'objet précité.

L'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

II EXAMEN DU PROJET

1. Qualité du projet

La CEU relève tout d'abord la qualité du projet présenté et souligne la démarche positive du nouvel aménagement proposé pour la place de la Planta. Le projet a en effet été développé en collaboration et concertation avec des hydrogéologues, des spécialistes en mobilités, des ingénieurs, des architectes, en présence des membres du Conseil municipal.

2. Historique

Les études élaborées précédemment ont été analysées et les aspects intéressants valorisés et adaptés. Ainsi, l'observation de la place actuelle a mis en exergue plusieurs problèmes. Tout d'abord, les limites physiques et visuelles observées seront corrigées par une ouverture de l'espace jusque sur la rue de Lausanne et l'Avenue de la Gare. Les façades des bâtiments de l'Etat seront mises en valeur.

3. Décloisonnement

La relation avec l'Avenue de la Gare étant actuellement inexistante, le projet propose une perméabilité et une logique de circulation nord-sud. Dans le cadre de cet aménagement, le passage sous-voie vers le bassin actuel sera comblé en partie pour être à niveau avec la place permettant d'augmenter l'espace accessible. L'accès sous-voie côté rue de Lausanne est conservé. Mais à terme, lorsque l'aménagement de l'Avenue de la Gare sera terminé, et que le trafic automobile sera atténué, l'idée est de n'avoir que des passages en surface dans ce secteur rue de Lausanne-Avenue de la Gare, avec éventuellement un débordement des terrasses sur la rue.

Le passage sous-voie des Collines est également conservé, mais pourra être supprimé à la faveur de la diminution des flux de l'Avenue de la Gare.

Le décloisonnement implique également des réflexions concernant les accès et la circulation autour de cette place. Une accessibilité aux parkings publics et de commerce est garantie, tout en limitant le trafic de transit. La question des accès pour poussettes et accès pour personnes à mobilité réduite a également été prise en compte, ainsi que l'aide aux malvoyants (lignes de démarcations incluses dans le revêtement).

4. Arborisation

Enfin, la surface minérale et légèrement en pente de la place provoque parfois une situation de surverse. Le projet permet d'éviter cette situation. La surface minérale imperméable est beaucoup moins grande que prévue car le parking souterrain n'est pas agrandi. L'aménagement proposé permet à la fois de récolter les eaux de pluie et d'autre part, en améliorant la couverture végétale, d'ombrager et donc faire baisser la température ressentie. L'implantation des arbres respecte également l'utilisation de la place pour des manifestations, répondant ainsi à la demande de différentes organisations.

La sortie de parking de la Planta est intégrée dans l'aménagement, et la création d'une buvette permet de conserver les platanes de valeur. Les arbres ont par ailleurs fait l'objet d'une étude particulière et ont été répertoriés, permettant ainsi de les conserver, les déplacer ou les remplacer selon leur état. Un suivi par le Service des parcs et jardins est assuré. Par ailleurs, l'agrandissement du parking souterrain n'étant plus à l'ordre du jour, de nombreux arbres seront plantés en pleine terre.

A ce sujet, il faudrait peut-être encore étudier le fait de déplacer l'ensemble des arbres devant les bâtiments de l'Etat.

Afin d'offrir un plus grand espace ombragé, une ouverture sur les Jardins de l'Evêché serait également un projet bienvenu pour les citoyens.

5. Atoll

La CEU s'est posée la question de la possibilité du maintien de l'Atoll sur la nouvelle place de la Planta. L'enthousiasme face à son appropriation par la population est exemplaire et ce serait regrettable de retrouver une place qui n'est qu'un lieu de passage ou de manifestations temporaires. La Ville assure que l'Atoll restera disponible durant la phase de réaménagement de la place de jeux. Cependant, l'Atoll en tant que tel, disparaîtra, mais sa fonction en tant que lieu privilégié pour les familles sera en quelque sorte déplacée dans la place de jeux, obsolète actuellement. Celle-ci se veut également plus agréable et sûre du fait de la proximité d'une buvette dégagée et lumineuse à l'emplacement de l'entrée du parking. Quant à l'Atoll, tous ses éléments seront réutilisés et dispatchés dans différents quartiers de la ville. La CEU souhaite sincèrement que les usagers prennent possession de cette nouvelle place avec autant de plaisir qu'aujourd'hui. Et espère que la Ville sera ouverte à la création d'un mini atoll ou autre aménagement semblable au cas où la place ne répond pas aux espérances des citoyens.

Un projet de tour a été mentionné par la presse et demande quelques explications en rapport avec le message présenté par la Ville. L'idée d'un espace fermé avait été abordé dans les premières réflexions, mais ne semblait pas faire sens par rapport au projet de décloisonnement de la place. Ce projet ne faisant pas partie du message, la CEU ne se prononce pas sur le fond.

6. Revêtement

Le sujet du revêtement de la place a spécialement attiré l'attention de la CEU. En effet, dans le devis général présenté, le revêtement (mise en forme du terrain, sous-couches et revêtement de sol) comptabilise pratiquement 50% du devis total. Les enjeux sont donc importants. La qualité et la durabilité de la couverture ont été mis en avant par les porteurs du projet. Entre également dans le choix du revêtement la gestion de l'eau, qui s'intègre totalement à la nouvelle place en tant qu'élément architectural (jeux, lignes d'eau) et dans sa fonction d'arrosage. Le savoir-faire existe en Valais et la CEU souhaite donc que l'origine valaisanne des pierres soit l'un des critères de choix dans l'appel d'offre pour l'attribution des travaux de la place.

Des comparaisons ont été établies avec d'autres projets semblables :



La Planta 1989

11'670'000.-
7'060'000.-
4'620'000.-
9664 m²
1057.- CHF/m²TTC
639.- CHF/m²TTC



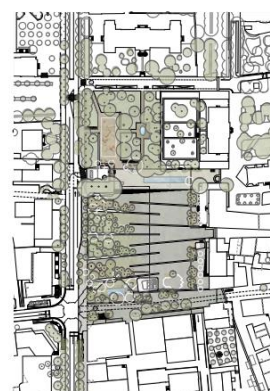
La Place Centrale - Martigny

11'320'000.-
n.a.
n.a.
6250 m²
1811.- CHF/m²TTC
n.a.



La Place du Maché - Vevey

17'280'000.-
14'960'000.-
2'330'000.-
25000 m²
691.- CHF/m²TTC
598.- CHF/m²TTC



Espace Planta - 2028

Coûts de l'ouvrage (pavillon inclus) TTC 12'850'000.-
Coûts de l'ouvrage (place) TTC 10'340'000.-
Coûts de l'ouvrage (pavillon) TTC 2'540'000.-
SAA-Surface des abords aménagés 17200 m²
Coûts unité fonctionnelle (pavillon inclus) 749.- CHF/m²TTC
Coûts unité fonctionnelle (place+jardin) 601.- CHF/m²TTC

Par ailleurs, les frais d'entretien sont semble-t-il assez conséquents aujourd'hui. La CEU regrette que l'économie d'entretien mentionnée lors de la présentation ne soit pas chiffrée dans le rapport, puisque semble-t-il les problèmes d'interventions annuelles pour maintenir la place actuelle exploitable, ne se poseront plus.

La participation du canton est aussi questionnée. En effet, le canton utilise cette place de la Planta pour ses manifestations, il est d'ailleurs fait mention dans l'historique d'une sorte de convention pour l'existence de cette place à cet endroit. Selon la réponse de la Ville, l'Architecte cantonal et l'Ingénieur cantonal ont été consultés et ont donné leur assentiment au projet développé. Il n'y a pas de contribution financière entérinée à ce jour mais le Conseil municipal, nanti de l'approbation du Conseil général, entend bien engager des démarches actives auprès du Canton pour obtenir à la suite un cofinancement cantonal qui allègerait d'autant le solde à charge de la Ville. La CEU regrette cependant que la Ville n'ait pas négocié une participation cantonale avant de soumettre le projet au Conseil général. Cet aspect devra faire l'objet d'un suivi attentif par le Conseil général.

Conclusion

La CEU salue la qualité du projet et son intégration dans une réflexion globale sur la mobilité en ville. La CEU espère que ce projet permettra de garder l'esprit de convivialité qui existe actuellement au cœur de la Ville. Un « simple » aménagement comme l'Atoll a réussi à modifier les habitudes des

citoyens qui se sont appropriés cet espace. Parfois, un aménagement trop complexe, trop élaboré peut faire fuir. Espérons que ce ne sera pas le cas pour cette nouvelle Planta.

IV VOTE FINAL

La demande d'un crédit d'engagement de 12'850'000.- (+/- 10%) pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta est accepté par la Commission d'Environnement et d'Urbanisme par 10 oui et 1 non.

Sion, le 12 octobre 2023

Pour la Commission d'Environnement et d'Urbanisme

Fabien Kuchler



Président

Mireille Hofmann Jacquod



Rapporteure

Document de travail à l'usage du Conseil général

Liste des présences :

Nom	3.10.2023	12.10.2023
Fabien Kuchler	X	X
Sophie Bourban-Mathis	X	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	X
Michaël Bernhard		X
Lionel Gapany	X	X
Georges Lauener	X	
Janique Luyet	X	X
François Meyer	X	X
Florian Micheloud	X	X
Annie Thiessoz Reynard	X	X
Grégoire Vuissoz	X	X
Vincent Boand		X

Document de travail à l'usage du Conseil général